



## CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDIATRES-PODOLOGUES MIDI-PYRÉNÉES

# Ordinalement Vôtre

ISSN 2112 - 2148

## Sommaire

- Analyse des pratiques professionnelles et DPC : les inscriptions 2012 ..... p 2
- Informations importantes sur vos correspondances avec le CROPP ..... p 2
- Transferts de dossiers 2012 ..... p 3
- Cessations d'activité ..... p 3
- Commission de conciliation ..... p 3
- Rappel important ..... p 3
- Elections des conseils régionaux : appel à candidature ..... p 4

## EDITORIAL

N° 1 - Mars 2012

Chères Consœurs, Chers Confrères,

En ce début d'année 2012, nous terminons l'enregistrement de tous les dossiers pour finaliser vos inscriptions définitives au tableau de l'Ordre et être prêts pour le nouveau répertoire des professions de santé (RPPS).

L'année sera marquée par un mois de mai « électoral ». Votre devoir civique s'appliquera aussi pour les élections ordinales régionales. Chacune des régions renouvelle la moitié de ses élus. Dans notre région, 7 postes sont à pourvoir (3 titulaires et 4 suppléants).

Alors c'est le moment de penser à vos candidatures. Devenez acteur en participant à l'évolution de notre profession (guichet unique, cabinet secondaire, modification des études, développement

professionnel continu, protocole de sécurité...).

C'est par votre engagement ordinal que vos idées innovantes et vos critiques constructives feront avancer notre profession.

En devenant Conseiller Régional, vous participerez à un travail d'équipe, vous pourrez aussi défendre vos points de vue et connaître au plus près les avancées de notre institution.

Nous comptons sur vous pour vous mobiliser massivement et vous exprimer en votant

Ne restez pas dans votre coin, la profession a besoin de vous !

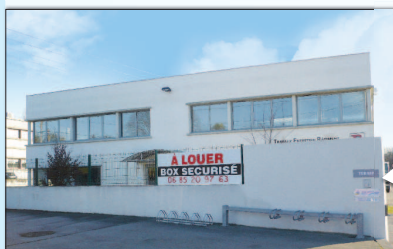
Confraternellement  
**Jean-Pierre ROBLES**

## Infos pratiques

### CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDIATRES-PODOLOGUES MIDI-PYRÉNÉES

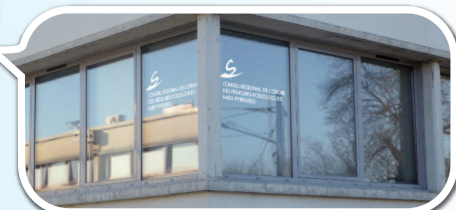


Coordonnées GPS:  
N 43° 36.787'  
E 1° 23.382'



CROPP MIDI-PYRENEES  
13 bis Impasse de la FLAMBERE  
31300 TOULOUSE  
Tél/Fax: 05 34 51 97 74  
email : [contact@midi-pyrenees.cropp.fr](mailto:contact@midi-pyrenees.cropp.fr)  
M<sup>me</sup> Séverine DA CRUZ  
secrétaire administrative  
N° de SIRET: 494 120 033

Lundi	8h00 - 16h00
Mardi	8h00 - 16h00
Mercredi	8h00 - 12h00
Jeudi	8h00 - 16h00
Vendredi	8h00 - 15h00



# ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) : LES INSCRIPTIONS 2012

Dans notre région, la constitution de nouveaux groupes d'analyse des pratiques professionnelles s'annonce pour cette année.

Après une première session organisée en 2010 où s'est exprimé un fort engouement des professionnels, cette nouvelle approche pour les pédicures-podologues d'appréhender leur quotidien à l'aide d'outils d'analyse de la pratique fournis par la HAS (Haute Autorité de Santé) refait parler d'elle.

Entièrement financés par l'ONPP, ces groupes de travail garderont leur principe de gratuité pour les professionnels désirant s'y inscrire.

Dans le cadre du DPC rendu obligatoire pour tous les professionnels de santé par la parution des décrets au Journal Officiel de janv.2012, chaque pédicure-podologue se doit annuellement, de suivre un programme associant formation continue et analyse des pratiques. En attendant une mise en place effective sur le terrain d'organismes de formation agréés pour satisfaire à cette obligation (courant 2013...), des dérogations pour l'année 2012 seront délivrées.

Les pédicures-podologues qui participent en 2011 et en 2012 à des actions de formation continue sont réputés avoir satisfait à l'obligation annuelle prévue par

le présent décret au titre de chacune de ces deux années. S'ils souhaitent faire valoir ces actions, ils adressent leurs justificatifs de formation, selon le cas, à l'employeur, au conseil de l'ordre.

Les pédicures-podologues qui participent à un seul programme de développement professionnel continu en 2011 ou en 2012 satisfont à leur obligation, par dérogation à l'article R. 4382-2, au titre de ces deux années. [www.onpp.fr/formation/436.html](http://www.onpp.fr/formation/436.html)

Les attestations délivrées par le CNOPP à l'issue du travail effectué par les participants en groupes d'analyse des pratiques permettront de remplir l'obligation de DPC.

Les professionnels inscrits en 2010 n'ayant pas pu suivre de programme seront contactés. Pour les autres, une fiche d'inscription est disponible en ligne <http://www.onpp.fr/formation/evaluation-pratiques-professionnelles.html> ou bien par courrier en faisant la demande à votre CROPP.

Pour Midi-Pyrénées, Mme Annette Nabères confie l'encadrement des groupes d'analyse à M. Guillaume Brouard (Facilitateur Limousin 2010). Il la rejoint également à la coordination nationale de l'EPP.

## INFORMATIONS IMPORTANTES SUR VOS CORRESPONDANCES AVEC LE CROPP

Afin de limiter les délais d'acheminement de votre courrier et les risques d'égarement de celui-ci, veuillez à bien adresser vos plies à :

**Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues Midi-Pyrénées**  
**13 bis impasse de la Flambère**  
**31300 TOULOUSE**

A noter également la **suppression définitive** du numéro de fax.



# CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES DANS NOTRE REGION

## Transferts de dossiers 2012

### Venant de Bourgogne

Amandine LEMAIRE s'est inscrite dans notre région en date du 9 janvier 2012 pour exercer à CUGNAUX (Haute-Garonne).

### Quittant notre région

- Magali LECLERCQ, remplaçante dans l'Ariège, part pour la région Ile-de-France/DOM-TOM en date du 13 octobre 2011.

- Marie MASMONTET, remplaçante dans l'Aveyron, part pour la région Aquitaine en date du 24 octobre 2011.

- Marion BOUYSSOU, remplaçante dans le Lot, part pour la région Ile-de-France en date du 4 décembre 2011.

## Cessations d'activité

— ROIT-LEVEQUE Sylvie  
a cessé son activité au 31 septembre 2011

— SINDALI Maïté  
a cessé son activité au 10 novembre 2011

— GANTET David  
a cessé son activité au 3 novembre 2011

— LE TURDU Myriam  
a cessé son activité au 31 décembre 2011

— ELHARRAR Hervé  
a cessé son activité au 1er décembre 2011

— JARROUSSE Catherine  
a cessé son activité au 16 décembre 2011

## Commission de Conciliation

Depuis ce début d'année 2012, il y a eu **une** réunion de la commission de conciliation entre un Pédicure-Podologue et un Patient.

**Conciliation NON réussie.**

## RAPPEL

Nous vous sollicitons une fois de plus afin que vous nous adressiez à la lecture de ce bulletin (et afin d'éviter des courriers ou des appels téléphoniques longs et fastidieux) **les pièces manquantes** citées ci-dessous et vous en remercions d'avance :

- photocopie de la carte d'identité recto-verso\*,
- numéro de Sécurité sociale\*,
- numéro SIRET pour chaque cabinet, principal et secondaires,
- diplôme si cela n'est pas déjà fait (y compris si nous ne disposons que de l'attestation d'inscription au répertoire ADELI, valable seulement un an après l'obtention du diplôme),
- bail professionnel ou commercial du cabinet et/ou justificatif de jouissance des locaux,
- RCP de l'année en cours,
- ordonnance,
- factures attestant du plateau technique ou tableau d'amortissements,
- photos d'identité si cela n'est pas déjà fait.

(\*) documents qui n'ont jamais été demandés, d'où la nécessité de les envoyer de toute façon.

**La délivrance de votre Carte Professionnelle de Santé-CPS passe par la réception de l'ensemble de ces pièces.**





# ELECTIONS DES CONSEILS REGIONAUX

## APPEL A CANDIDATURES

L'Ordre des Pédiatres-Podologues a été créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de Santé Publique. Les Conseils Régionaux ont été élus le 18 mai 2006, renouvelés par tiers le 16 mai 2008.

Aujourd'hui, nous appliquons les dispositions du décret N°2010-199 du 16 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales stipulant que les conseillers sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. Ainsi, en application de la loi, le 25 mai 2012, tous les Pédiatres-Podologues inscrits au tableau de l'Ordre éliront leurs Conseillers Régionaux.

Pour la région Midi-Pyrénées, vous êtes invités à élire 3 Conseillers Régionaux Titulaires et 4 Conseillers Régionaux Suppléants.

Remarque : l'élu suppléant de cette élection avec le moins de voix verra son mandat aller jusqu'en 2015 uniquement et non jusqu'en 2018 comme pour les autres nouveaux élus.

Les membres sortants sont : **Monsieur GANTIE Cédric** (Titulaire sortant)  
**Madame LAMBERT-MATTA Catherine** (Titulaire sortante)  
**Monsieur VIVIES René, Vice-président** (Titulaire sortant)  
**Madame PIAU Isabelle** (suppléante sortante)  
**Monsieur MICHAUD Philippe** (suppléant sortant)

De plus, il y a 2 postes vacants à pourvoir : Un poste de suppléant jusqu'en 2018  
 Un poste de suppléant jusqu'en 2015

### Envoi et date limite de la candidature

Sont éligibles tous les pédicures-podologues, inscrits au tableau de l'Ordre avant le 25 mai 2009 et à jour de cotisation. Les praticiens ne doivent pas faire ou avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire définitive et ne pas être inscrit au casier judiciaire N°2.

**Les candidatures** (sur papier libre) signées sont à adresser au conseil régional Midi-Pyrénées, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au conseil régional contre récépissé, **avant le 25 avril 2012 - 18 h**, à l'adresse suivante :

**Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues Midi-Pyrénées**  
**13 bis impasse de la Flambère**  
**31300 TOULOUSE**

Permanences : Lundi, Mardi, Jeudi : 8h - 16h  
 Mercredi : 8h - 12h (jusqu'à 18h le 25 avril 2012)  
 Vendredi : 8h- 15h

### Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel. **Vous pouvez y joindre une profession de foi.** Celle-ci rédigée en français, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

### L'élection :

**Sont électeurs tous les Pédiatres-Podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région avant le 25 mars 2012 et à jour de cotisation.** Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du conseil régional à partir du 23 mars 2012 et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 31 mars 2012.

Le vote aura lieu soit par correspondance et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés au siège du CROPP Midi-Pyrénées, soit sur place, au siège du conseil régional **entre 11 heures et 13 heures, le 25 mai 2012.**

Vous recevrez en temps voulu le matériel de vote accompagné d'une notice explicative.

Le dépouillement sera public, vous êtes invités à y assister.



## « Ordinalement Vôtre » : les fiches pratiques

# Fiche n°3 : 03/2012

## ELECTIONS 2012

### L'ELECTION REGIONALE

#### Début janvier à mars 2012 :

Publication des appels à candidatures et sièges à pourvoir.

#### 23 mars 2012 :

L'Ordre National envoie un courrier d'appel à candidatures.

#### Du 23 mars au 31 mars 2012 :

Affichage de la liste des électeurs effectifs dans la région Midi-Pyrénées (Inscrits au Tableau de l'Ordre et à jour de leur cotisation).

#### 31 mars :

Clôture de la liste des votants.  
(Les électeurs ont eu une semaine pour vérifier leur inscription et corriger les éventuelles erreurs).

#### 25 avril 2012 à 18 h :

Clôture des dépôts de candidatures.

#### 7 mai 2012 :

Envoi du matériel de vote aux électeurs.  
(listes, professions de foi, bulletins nominatifs, enveloppes de vote sur place et par correspondance, etc.)

#### Du 10 mai au 25 mai 2012 :

Vote par correspondance.

#### Du 25 mai 2012 de 11 h à 13 h :

Vote au siège du CROPP Midi-Pyrénées.

#### 25 mai 2012 :

Dépouillement et communication des résultats.

#### Fin juin-début juillet :

Elections des nouveaux bureaux, des commissions en régions.

#### Septembre 2012 :

Election des chambres disciplinaires de première instance.



## « Ordinalement Vôtre » : les fiches pratiques

# Fiche n°3 : 03/2012

## ELECTIONS 2012

### L'ELECTION NATIONALE

#### Avril 2012 :

Le CNOPP annonce dans le « Repère n°20 » et sur le site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) la tenue des élections nationales par correspondance.

#### 29 mai 2012 à 18 h :

Clôture des dépôts de candidatures signées avec AR au CNOPP : sont éligibles tous les Pédicures-Podologues inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins 3 ans (29 juin 2009) et à jour de cotisation.

#### Avant le 15 juin 2012 :

Réception par les élus régionaux titulaires du matériel de vote.

#### 29 juin 2012 à 10 h :

Clôture de la réception au CNOPP des bulletins de vote des élus régionaux titulaires.

#### 29 juin 2012 :

Dépouillement et communication des résultats (dans « Repères » et les bulletins régionaux)

#### 7 septembre 2012 :

Election du nouveau bureau de l'Ordre National

